

# Conseil Municipal du 06 septembre 2012

A 18H30

VILLE DE DOUDEVILLE

## COMPTE RENDU

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. DURÉCU	X			
M. PERCHE	X			
M. ORANGE	X			
Mme FICET	X			
M. JOBBIN		X		M. MOGIS
M. LOSSON	X			
M. MOGIS	X			
M. GEMEY	X			
M. DUFOUR	X			
M. BARRE	X			
M. DEFRANCE	X			
M. MALANDRIN	X			
M. LAURENT		X		M. GEMEY
Mme CREPIN	X			
Mme LEGER		X		M. DEFRANCE
M. FORTIN	X			
Mme CURDEL	X			
Mme DUROZEY		X		M. FORTIN
M. METAIS	X			
M. BELLIERE	X			
Mme LECLERC	X			
M. CROCHEMORE	X			
Mme MORIN		X		MME LECLERC

**Secrétaire de séance** : Le Conseil Municipal nomme à ce poste : **MME LECLERC**

### **1) PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 26 JUILLET 2012 :**

Il s'agit du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 juillet dernier.

### **Vote du Conseil Municipal :**

Les membres du Conseil Municipal, par 14 voix pour et 8 abstentions, adoptent le compte-rendu de la séance du 26 juillet 2012.

## **2) TRANSFERT DES RESEAUX DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE EN MILIEU RURAL – CORRESPONDANCE DE LA PREFECTURE :**

Aux termes de l'arrêté préfectoral du 29 mai 2012, la compétence « maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification » a été transférée, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012, par les syndicats d'électrification du département au Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime (SDE 76).

Afin de faciliter le transfert, entre les syndicats concernés et le SDE 76, des biens nécessaires à l'exercice de la compétence transférée, il conviendrait qu'une délibération soit prise par chacune des communes membres des syndicats d'électrification afin d'autoriser le transfert direct, en pleine propriété et à titre gratuit, des réseaux d'électrification des syndicats dont elles sont membres au profit du SDE 76, conformément aux dispositions de l'article L3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

### **Un modèle de délibération a été transmis par la Préfecture :**

#### **TRANSFERT EN PLEINE PROPRIETE ET A TITRE GRATUIT DES RESEAUX D'ELECTRIFICATION AU PROFIT DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 76**

#### **MODELE DE DELIBERATION POUR LES COMMUNES ET EPCI CONCERNES PAR L'ELECTRIFICATION EN MILIEU RURAL**

En vertu d'un arrêté préfectoral du 29 mai 2012 portant transfert de la compétence « maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification »

### **Objet : transfert des réseaux de distribution d'électricité en milieu rural**

VU :

- l'arrêté préfectoral du 29 mai 2012 portant modification et révision des statuts du syndicat département d'énergie de la Seine-Maritime (SDE 76) ;
- l'exercice de la compétence : « maîtrise d'ouvrage des travaux des réseaux publics de distribution d'électricité » par le SDE 76 à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012 ;
- d'une part, les dispositions de l'article L5211-25-1 du CGCT qui posent le principe d'une répartition de patrimoine entre les communes en cas de retrait de compétence, et, d'autre part, les dispositions des articles L1321-1 et suivants du CGCT qui précisent que le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date du transfert, pour l'exercice de cette compétence ;
- la difficulté pour le SDE 76, les syndicats d'électrification en milieu rural du département (SIERG) et les 690 communes de Seine-Maritime concernées par l'électrification rurale à mettre en œuvre les dispositions cumulées des articles L321-1 et L5211-25-1 du CGCT : délibérations des communes et des SIERG fixant les modalités de répartition du patrimoine ( définition d'une clé de répartition ), signature d'un procès-verbal entre le SDE 76 et chacune des 690 communes pour la mise à disposition des réseaux au bénéfice du SDE 76 ;

- la possibilité, conformément aux dispositions de l'article L3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques, de céder à l'amiable, sans déclassement préalable, les biens de personnes publiques qui relèvent de leur domaine public, lorsqu'ils sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et relèveront de son domaine public.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Accepte le transfert direct, en pleine propriété et à titre gratuit, des réseaux d'électrification : extension, renforcement et effacement, du SIERG vers le SDE 76 ainsi que le transfert des emprunts ayant servi à financer les travaux d'électrification ;
- Accepte le transfert direct, en pleine propriété et à titre gratuit, des travaux inopinés de renforcement et d'extension ( y compris les tarifs jaunes ) ;
- Prend note que ce transfert en pleine propriété et à titre gratuit ne pourra intervenir au profit du SDE 76 que si l'ensemble des communes membres du SIERG donne son accord sur ce mode opératoire.

Ce transfert en pleine propriété et à titre gratuit ne pourra intervenir au profit du SDE que si l'ensemble des communes membres de chacun des syndicats concernés donne son accord sur ce mode opératoire.

#### **Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Arrivée de M. MALANDRIN**

**Les membres du Conseil Municipal, par 12 voix pour et 11 abstentions :**

- **Acceptent le transfert direct, en pleine propriété et à titre gratuit, des réseaux d'électrification : extension, renforcement et effacement, du SIERG vers le SDE 76 ainsi que le transfert des emprunts ayant servi à financer les travaux d'électrification ;**
- **Acceptent le transfert direct, en pleine propriété et à titre gratuit, des travaux inopinés de renforcement et d'extension ( y compris les tarifs jaunes ) ;**
- **Prendent note que ce transfert en pleine propriété et à titre gratuit ne pourra intervenir au profit du SDE 76 que si l'ensemble des communes membres du SIERG donne son accord sur ce mode opératoire.**

#### **3) SUBVENTION AU RUGBY CLUB YVETOTAIS – REMERCIEMENTS :**

Nous avons reçu une correspondance du Rugby Club Yvetotais pour remercier la Commune de DOUDEVILLE du versement de la subvention à ce club. (Subvention de 100.00 euros).

#### **4) FESTIVITES DU 15 AOUT - BILAN :**

Intervention de M. MOGIS sur les festivités du 15 août à DOUDEVILLE.

#### **Commentaires du Conseil Municipal :**

M. MOGIS présente le bilan de ces festivités qui, cette année, se sont déroulées autour d'un défilé de rue, le jour du 15 août.

Cette prestation a été de qualité, en regrettant toutefois qu'elle ne fut pas plus longue.

Il précise qu'il faudra tout même motiver tous les acteurs pour l'édition 2013.

M. FORTIN demande le cout de cette opération : M. MOGIS lui répond qu'il est d'environ 18000 euros.

M. FORTIN demande si les subventions de la Communauté de Communes et du Département seront versées. M. MOGIS lui répond que les dossiers de demande de subventions sont en cours et qu'il espère obtenir ces financements.

M. DURÉCU remercie les personnes qui se sont investis dans le 15 août. Il regrette néanmoins le manque de participation de l'union commerciale : le Président a pourtant assisté aux premières réunions et semblait être favorable à une aide de l'association. Par contre, il tient à remercier le fromager du marché (M. SERRAT) d'avoir offert le fromage pour le repas des participants (environ une cinquantaine de personnes).

M. MOGIS ajoute que l'intégralité des dépenses d'alimentation pour les personnes qui ont organisées cet évènement s'est faite dans les commerces doudevillais.

M. MALANDRIN demande le coût de la prestation des Dragonfly, supportée par la Commune.

M. MOGIS lui répond que les Dragonfly ont réclamés 800.00 euros pour leur prestation du 15 août.

M. DURÉCU ajoute que la réunion de préparation du 15 août 2013 devra se tenir beaucoup plus tôt que cette année. Il souhaite une réunion avant la fin octobre.

#### **5) VIREMENTS DE CREDITS :**

Un virement de crédits est nécessaire sur le budget ville 2012, en section d'investissement :

<b>BUDGET VILLE 2012</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT		
229 - 2135 RENOVATION CENTRE DE LOISIRS		+ 4 000.00
137 - 21534 ECLAIRAGE PUBLIC		+ 6 506.24
236 - 2315 RENOVATION SALLE DU MONT CRIQUET		- 10 506.24

#### **Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

M. ORANGE ajoute que le bureau du Centre de loisirs a fait l'objet de travaux pour un montant de 25 000.00 euros : fenêtres, faux plafonds, électricité et la réfection du sol.

Une partie des travaux sont subventionnés par la C.A.F (20 000.00 euros).

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, acceptent ces virements de crédits.

## **6) PERSONNEL : MODIFICATION DE LA STRUCTURE DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS :**

a) Compte-rendu de la Commission du Personnel du 04 septembre 2012

# **Commission du Personnel**

Mardi 04 septembre 2012  
**VILLE DE DOUDEVILLE**

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. DURÉCU	X			
M. PERCHE	X			
M. JOBBIN	X			
M. ORANGE	X			
M. MALANDRIN	X			
M. GEMEY	X			
Mme CURDEL			X	
M. CROCHEMORE (Suppléant)				
MME LEGER (Suppléant)				

## **COMPTE RENDU**

### **1) Suppression du poste d'Adjoint Administratif – catégorie C – Mairie de DOUDEVILLE**

Les membres de la Commission donnent un avis favorable à la suppression de ce poste, qui n'était plus ouvert depuis le départ à la retraite de Mme CAUMONT mais qui restait inscrit au tableau des effectifs.

### **2) Création du poste de Responsable du Pôle Social de la Commune – catégorie B**

M. PERCHE expose aux membres de la Commission que ce recrutement s'inscrit dans le lancement de deux projets structurants pour notre Commune : la maison pluridisciplinaire de santé et la petite unité de vie à la Résidence pour Personnes Agées. De plus, il devient nécessaire d'avoir au sein de nos services un coordonnateur des dossiers sociaux : Centre de loisirs, logement social, habitat dégradé, garderies aux écoles, prise en charge du public adolescent,... Ce coordonnateur aura aussi la mission de rechercher tous les financements possibles concernant ces domaines : centre de loisirs, garderies, etc...

M. MALANDRIN ajoute que cette décision de recrutement d'un cadre B lui semble précoce.

M. DURÉCU précise qu'il lui semble préférable de coupler ce recrutement avec celui du rédacteur, Adjoint au D.G.S.

M. GEMEY demande quel est le delta de rémunération entre un cadre B et un cadre C.

M. DURÉCU lui répond que la différence de rémunération annuelle est de l'ordre de 5 000.00 euros.

### **3) Nouvelles modalités d'attribution de l'I.F.T.S**

Les membres de la Commission considèrent qu'il n'y a pas de justifications objectives à octroyer aux deux nouveaux arrivants de cadre B, cette prime. En revanche, le versement d'une indemnité versée aux agents des services administratifs de la Mairie, qui fait suite à la redistribution des tâches liées au départ de Madame CAUMONT est maintenu.

### **4) Dossier Chèques déjeuner**

Les membres de la Commission s'accordent pour ne pas donner suite à l'envoi d'un dossier d'information concernant la mise en place des chèques déjeuner dans notre collectivité, la majorité des agents étant Doudevillais et rentrant chez eux pour la pause déjeuner ; pour les autres, ils peuvent bénéficier des repas servis au restaurant scolaire (un tarif adulte est prévu).

### **5) Questions diverses**

Les membres de la Commission décident de ne pas renouveler le contrat de M. Jérôme FERAY, qui a été recruté du 18 juin au 18 septembre aux services techniques communaux afin de palier à l'absence de M. Jean-Luc NEVEU, suite à son accident du travail.

Il sera reçu en entretien par M. ORANGE, qui l'incitera à prendre contact avec l'association « Emplois Services » de DOUDEVILLE, afin de trouver d'autres missions.

M. DURÉCU estime néanmoins que la charge de travail des Services Techniques justifie six mois de l'année (d'avril à septembre), 1 voire 2 renforts. Il exprime son souhait de voir ce dispositif mis en application dès 2013.

Séance levée à 20h00

#### **b) Modification du cadre de référence des emplois de la Ville (Services Administratifs)**

**M. PERCHE rappelle que le Conseil Municipal doit se prononcer sur la fermeture du poste d'adjoint administratif (catégorie C), poste précédemment occupé par Mme CAUMONT avant son départ à la retraite et l'ouverture d'un poste de rédacteur (catégorie B), responsable du**

pôle social de la Commune. Il ajoute que le cahier des charges entre les deux postes est différent.

M. GEMEY s'interroge sur les coûts de fonctionnement inhérents à ce nouveau poste, sachant que son coût salarial sera supérieur à celui de catégorie C.

M. DURÉCU lui répond que ce nouveau poste pourrait avoir une vocation « C.C.A.S », entité aujourd'hui sans agent. M. DURÉCU rappelle qu'il a le souci de la bonne gestion des comptes de la Commune et qu'il n'augmentera pas les frais de personnel de la structure, si cela ne se justifie pas.

#### **Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

M. DURÉCU demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la suppression du poste d'adjoint administratif (catégorie C), poste précédemment occupé par Mme CAUMONT.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, acceptent la suppression de ce poste.

- c) Création d'un emploi de coordinateur social de catégorie B

#### **Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

M. DURÉCU demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'ouverture d'un poste de rédacteur (catégorie B), responsable du pôle social de la Commune.

Les membres du Conseil Municipal, par 12 voix pour, 10 voix contre et une abstention, décide de l'ouverture de ce poste.

#### **7) ECOLE DE MUSIQUE – PROJET DE CREATION D'UNE CLASSE DE MUSIQUE ACTUELLE :**

M. TABESSE, Directeur de l'école de musique, propose la création d'une classe de musique actuelle.

Le dossier de présentation de ce projet est annexé à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

#### **Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

M. MALANDRIN regrette l'absence de prévision du nombre d'élèves concernés, malgré un projet musical intéressant.

M. DURÉCU rejoint cet avis en considérant que ce projet répond à une aspiration des jeunes d'aujourd'hui.

Mme LECLERC s'interroge sur les dates d'inscription retenues, à savoir au mois de septembre : des inscriptions en juin éviteraient aux parents d'élèves de perdre un mois de cours de musique.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, acceptent le principe de la création d'une classe de musique actuelle, l'effectif minimum de 5 élèves restant la condition d'ouverture pour la saison 2012/2013.

## **8) AGENDA DES MANIFESTATIONS :**

SAMEDI 8 SEPTEMBRE 2012 : FETE DU SPORT

LUNDI 10 SEPTEMBRE 2012 : COMMISSION FOIRES ET MARCHÉS

VENDREDI 14 SEPTEMBRE 2012 : REMISE DU TABLEAU DE RENÉ COCAGNE

SAMEDI 15 SEPTEMBRE 2012 : LOTO DES A.F.N

DIMANCHE 16 SEPTEMBRE 2012 : RANDONNÉE DU COMITÉ DES FETES DE VAUTUIT

MARDI 18 SEPTEMBRE 2012: COMITÉ DE LECTURE

MERCREDI 19 SEPTEMBRE 2012 : COMMISSION TOURISME A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

SAMEDI 29 ET DIMANCHE 30 SEPTEMBRE 2012 : EXPOSITION QUILT EN CAUX

VENDREDI 05 OCTOBRE 2012 : JEUNES DIPLOMÉS ET CONCERT DE ROCK

MARDI 09 OCTOBRE 2012 A 20H00 : REUNION PLANNING DES SALLES COMMUNALES

MERCREDI 10 OCTOBRE 2012 A 10H30 : REUNION POUR LA REPRISE DE LA BANQUE ALIMENTAIRE

DIMANCHE 14 OCTOBRE 2012 : BRADERIE – FOIRE A TOUT ET EXPOSITION DE RENÉ COCAGNE

SAMEDI 20 OCTOBRE 2012 : LOTO DU CLUB DE L'AMITIÉ

## **9) QUESTIONS DIVERSES :**

**Un point de situation a été fait concernant la rentrée des classes :**

**Des travaux ont été effectués à l'école BRETON (travaux sur plafond, vitrification d'escaliers, marquage de la cour de récréation, mobilier pour une classe) et à l'école MENSIRE (mobilier, marquage de la cour de récréation, peinture de classes). A l'école maternelle, les effectifs sont supérieurs à 30 élèves par classe).**

**M. BARRE informe le Conseil que certaines ronces, venant d'un terrain privé atteignent les trottoirs de la rue Auguste Cavé. De plus, il fait remarquer que le cimetière de Doudeville n'est pas bien entretenu en ce moment.**

**M. ORANGE lui répond qu'il demandera à une équipe d'intervenir rue Auguste Cavé et que l'entretien du cimetière est prévu au planning de la semaine à venir.**

**M. ORANGE informe les membres du Conseil Municipal de nouvelles modifications sur les canaux d'émission T.N.T.**

**M. MALANDRIN a été informé de dépôts de cannettes et de bouteilles en verre cassées sur le stade de football ainsi que d'excréments de chiens sur le petit terrain.**

**M. GEMEY se félicite de la très bonne fréquentation du Centre de Loisirs pour 2012 : 1995 demi-journées en 2011 et 3000 demi-journées en 2012, attractivité due en partie à la qualité de l'encadrement.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 45.**

**La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée  
au mercredi 10 octobre 2012, à 18h30**